

O **RGELET (39)**



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome IV (1854)**

Anciens toponymes : *Orgeletum, Orgelium, Orgelat, Oriolum, Oriolet*, dont l'étymologie n'est pas connue.

Situation : Bourgade de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; chef-lieu de canton ; perception ; poste aux lettres ; cure cantonale ; chef-lieu d'une paroisse qui comprend Ecrilles et Plaisia.
A 19 km de Lons le Saunier si l'on passe par Montaigu et à 23 km si l'on passe par Revigny.
Altitude : 500 m

Territoires limitrophes : au nord : Plaisia, Mérona, Dompierre ; au sud : Chambéria ; à l'est : Montjouvent, Ecrilles, Plaisia ; à l'ouest : Chambéria, Sézéria, Moutonne, Présilly. Font partie de la commune : Vampornay, Merlia, l'Hopital, les Tanneries, le Moulin de la Meuge, le moulin Neuf, le Moulin de la Ville, le Moulin des Combes, le Moulin Taillard, le Pécelet, la Grange de l'Etrmitage, le moulin Fuynel, la Foule, la ferme de l'Etang d'Ecole, la ferme Magnin, la Grange du Vernois.

Orgelet est traversée par les routes départementales n° 4 de Lons-le-Saunier à Genève ; n° 9 d'Orgelet à Nantua et à Bourg ; n° 15 d'Orgelet à Saint-Amour ; n° 21 d'Orgelet à Pont-de-Poitte ; n° 32 d'Orgelet à Arinthod.

La Valouse et ses canaux de dérivation et la Thoreigne coulent sur son territoire.

La cité s'étend au pied du mont Orgier (qui a sans doute la même étymologie) qui porte les vestiges d'un ancien château. Les rues sont larges mais tortueuses. Les maisons sont bâties en belle pierre couvertes en tuiles et élevées de plusieurs étages pour la plupart. Quelques-unes ont une architecture remarquable : ainsi celle qui montre des tours rue du Château : style ogival tertiaire avec tour octogonale au centre et deux tours quadrangulaires aux angles. Les vestiges féodaux ne sont pas rares.

Population : en 1614 : 287 feux ; en 1715 : 1160 habitants ; en 1790 : 2124 habitants ; en 1841 : 2367 mais en 1851, 2055 dont 985 hommes et 1070 femmes occupant 342 maisons et formant 576 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1648. Beaucoup de jeunes émigrent vers les villes proches ou lointaines.

Cadastre : exécuté en 1826 porte sur 1550 Ha divisés en 3500 parcelles que possèdent 600 propriétaires , dont 142 forains. 563 Ha de terres labourables ; 380 en prés ; 200 en pâtures ; 200 en bois-taillis.

Le sol est d'une fertilité moyenne et rend 6 fois la semence ; toutes les productions sont représentées sauf la vigne. L'élevage est très diversifié et on compte même une centaine de ruches. L'agriculture connaît des progrès récents.

Les carrières offrent de la pierre de toutes sortes, sables, marnes, tuf, etc. ...

La ville est le siège d'une justice de paix, d'une brigade de gendarmes à cheval, des études de trois notaires, de deux huissiers, d'un receveur de l'enregistrement, ; d'un garde des eaux et forêts...Trois médecins et un pharmacien.



Commerces : 4 marchands de tissu, deux marchands de vin en gros, 1 libraire, 13 épiciers, 6 merciers, 9 cafetiers, 23 aubergistes, 6 débits de boissons au détail, 2 marchands de faïences, 1 marchand de poterie, 3 boulangers, 2 fruitiers, 2 marchands de fer, 1 marchand de chevaux, 4 marchands de bois en gros, 1 marchand corroyeur, 1 coquetier, 2 marchands de bois de chauffage.

Artisans et industriels : deux fromageries fournissent annuellement 13000 kg de fromage façon gruyère. 3 chapeliers, 4 fourniers, 6 menuisiers, 3 charrons, 7 voituriers, 1 plâtrier, 1 entrepreneur en travaux publics, 3 tourneurs sur bois, 6 charpentiers, 4 serruriers, 2 tailleurs d'habits, 1 perruquier, 1 tonnelier, 6 bouchers, 6 maréchaux ferrant, 1 modiste, 2 voituriers publics, 2 entreprises de maçonnerie, 1 maçon, 1 horloger, 1 cloutier, 2 bourreliers, 1 vannier, 21 cordonniers, 3 tourneurs, 2 ferblantiers...Un moulin à 6 tournants avec une scierie à une lame, un autre avec 4 tournants et scierie ; un autre à trois tournants, avec un battoir à écorce, seize tanneries avec 600 mètres cubes de fosses et cuves. 2 huileries.

Un marché du samedi fonctionne depuis les plus anciens temps et attire les gens des campagnes avoisinantes.

Il y eut jusqu'au 18^{ème} siècle 5 foires annuelles. En 1756 elles furent portées à dix puis douze à l'époque napoléonienne . Ces foires sont très achalandées.

Biens communaux : une église paroissiale, deux cimetières, une chapelle à l'usage de la congrégation des artisans, un hôtel de ville, un ancien couvent (Bernardines) servant désormais de logement pour l'instituteur et d'internat et de salles d'étude pour les élèves. Une salle contient les pompes (3) et le matériel d'incendie (60 pompiers).L'ancien collège est transformé en maison d'école pour les filles. En 1833 fut construite une halle aux blés, un hôpital, un abattoir communal.

La population bénéficie de l'eau potable de trois fontaines et de 3 réservoirs sur le territoire de Plaisia. Un champ de foire pour les chevaux, derrière l'église, plus un autre. Trois promenades : les Ormes, les Petits Ormes, le Champ de Foire.

440 Ha de pâtures, dont 2 Ha et demi possédés par la fabrique.16 Ha par l'hospice, 6,5 par le bureau de bienfaisance. Celui-ci est géré par des dames de charité qui distribuent 950 F à 150 indigents au moins. Par ailleurs M. Babay de Revigny a donné plusieurs immeubles dont le produit doit être employé à instruire 50 enfants pauvres de la paroisse.

Bois communaux : 265 Ha dont 8 exploités par la coupe annuelle .

Avant la Révolution, le budget communal était tout à fait insuffisant et n'avait jamais dépassé 5000 F et était grevé par de nombreux emprunts contractés lors des guerres et de la peste. Les ressources provenaient de l'octroi sur les vins, sur les boulangers et les bouchers, de la location des fours, et de taxes sur la distribution du sel ordinaire. L'octroi actuel ne porte que sur les vins « en cercles » c'est à dire en barriques et en bouteilles (1200 F).

NOTICE HISTORIQUE

Quelle décadence que celle d'Orgelet au cours des siècles : ville sainte à l'époque celtique à l'instar d'Alésia, puis poste militaire important à l'époque de la domination romaine, centre de l'une des plus puissantes baronnies au Moyen-Age....La cité a vu tomber tour à tour son château (un castellum + un castrum), séjour ordinaire des princes de Châlon-Auxerre, ses remparts, son bailliage, son collège, son gouvernement, sa subdélégation, ses établissements religieux, ses commerces et ses industries....Sa noblesse et sa riche bourgeoisie l'ont aussi délaissée. De nombreux vestiges laissent penser que'une première cité fut détruite par les invasions barbares ; des combats ont laissé derrière eux des monceaux de cadavres dont on retrouve parfois les squelettes comme ce fut le cas à la ferme de l'Etang-Ecole, par exemple.

Le nom d'Orgelet n'apparaît en fait qu'en 1227 dans une charte. Le seigneur du lieu fut dans l'obligation de se reconnaître vassal de Jean de Chalon l'Antique.

En 1390 et 1400 un autre Jean bâtard de Chalon, occupait même le château.



Chartes de franchises : en mars 1267 Jean de Chalon-Auxerre qui y résidait presque constamment, accorda aux habitants d'Orgelet une charte de franchise par laquelle il assurait la liberté individuelle des citoyens tout en se réservant des droits seigneuriaux. L'administration municipale fut confiée à quatre prud'hommes élus chaque année. Il fit par ailleurs reconstruire l'hôpital d'Orgelet en 1292 et lui accorda une large dotation. Aussi les bourgeois lui en furent-ils reconnaissants et lui prêtèrent le secours de leurs bras et de leur argent lorsque le prince eut à lutter contre le roi de France Philippe le Bel de 1295 à 1301 puis contre son neveu Renaud de Bourgogne qui refusait de lui rendre hommage pour ses châteaux de Dramelay, Binans, et Pymorin.

Jean de Chalon II vit ses terres d'Orgelet ravagées et dévastées par la peste puis eut à lutter contre Guillaume de Flandres allié à l'abbé de St Claude. Il fut défait. Son fils Tristan qui résida à Orgelet eut à lutter contre les Grandes Compagnies puis contre son beau-frère, le turbulent Guy de Vienne. Puis à nouveau contre les Grandes Compagnies à la tête desquelles s'était porté son neveu Jean de Chalon-Auxerre. Ce sont ces brigands qui réussirent à s'emparer de lui et à l'assassiner.(1369). Il laissait deux enfants : Jean et Alix (une fille).

Jean sire de Châtelbelin et d'Orgelet s'allia en 1387 à Jeanne de Montbéliard. L'année suivante, celle-ci mourut et il se remaria avec Jeanne de Guistelle. Mais il se décida à accompagner le comte de Nevers dans sa croisade contre Bajazet en 1396 et il fit son testament par lequel il fondait une église collégiale avec 10 chanoines et un doyen plus un vicaire. Une chapelle et un caveau devaient recevoir son corps. Ce testament prévoyait les partages après sa mort qui eut lieu à Nicopolis en 1398 ; mais aussitôt les héritiers s'entredéchirèrent et Jeanne de Guistelle elle-même dut s'enfuir. Finalement Louis II de Chalon vint prendre possession du tout et s'imposa comme héritier. Il s'installa dans le beau manoir d'Orgelet, y reçut l'hommage de ses vassaux puis partit visiter ses autres terres. En 1399 il rassembla à Orgelet toute la noblesse d'aval et fit orner magnifiquement l'église et fit élever un catafalque couvert de riches soieries et d'écussons d'or pour son défunt bienfaiteur le sire de Châtelbelin. Au cours de la cérémonie on jeta dans le caveau entrouvert le sceau brisé, les armes et la bannière du défunt. Puis le héraut du jeune prince les lui remit entre les mains et Louis fut proclamé à haute voix nouveau sire de Châtelbelin et d'Orgelet. Puis il s'élança sur son cheval harnaché de rouge en direction du château où toute la noblesse le suivit. Un festin magnifique eut lieu qui dura plusieurs jours.

En 1402 le jeune prince épousa Marie de la Trémouille qui devait bientôt être trompée par ce mari inconstant et dissipé. En 1407 il accompagne la duchesse de Bourgogne à Douai ; là, il rencontre Jeanne de Pérellos demoiselle d'honneur et parente de la duchesse et en tombe follement amoureux. Pour la séduire il n'hésita pas à se déguiser pour pénétrer dans le palais ducal puis dans la chambre de son amante. Mais les gardes avaient aperçu cette silhouette étrange et avaient prévenu l'officier intendant ; des perquisitions conduisirent à sa découverte ; il se nomma et on le mit sous bonne garde. La duchesse, prévenue, refusa de le voir et de l'écouter et le fit relâcher discrètement en lui intimant l'ordre de disparaître à jamais. Tout aussitôt il mit sur pied une troupe armée et revint en force en plein jour enlever la belle espagnole et l'emmena en France. L'affaire fit grand bruit et le Duc entra dans une énorme colère : il écrivit à tous ses vassaux et officiers du comté pour que soient saisis les terres et les châteaux du bouillant seigneur et que ce dernier soit enfermé dans la prison de Dole. Le Parlement l'assigna à comparaître mais Louis se garda bien d'obtempérer. Ses domaines furent confisqués et il entra alors en guerre ouverte contre le duc. Il trouva la mort en 1424 à la bataille de Verneuil remportée par les Anglais. ...Marie de Bourgogne et Maximilien donnèrent ses biens à Jean de Chalon – Arlay IV à titre de récompense (1477).

Longtemps après, Guillaume III de Nassau entra en possession de ces terres (traité de 1648) en même temps que Nozeroy, Lons le Saunier et Arlay.

En 1361 Tristan de Chalon en costume de guerre se rendit en l'église d'Orgelet et là, appuyé sur une croix, jura devant la population assemblée que les franchises et de ses sujets seraient maintenues et respectées. Ses officiers perdaient le pouvoir de s'en prendre à tout citoyen, seuls les prud'hommes avaient le pouvoir d'apprécier si un crime ou un délit méritait l'incarcération.

Le pouvoir des bourgeois s'affirma d'année en année si bien que tout nouveau seigneur qui se présentait dans leurs murs devait commencer par renouveler la cérémonie de reconnaissance des droits ainsi franchisés. Le duc Philippe le Bon lui-même fut ainsi arrêté par les échevins soutenus par toute la

population le 26 mars 1422 et dut jurer à son tour. Vexé, le prince décida de ne marquer aucun arrêt dans la cité et il ne fit que la traverser sans daigner descendre de cheval.



Un terrier reprit plus tard en 1455 le contenu de la charte en le précisant : le seigneur avait justice haute, moyenne et basse , la banalité des fours, des foules, un péage dont le tarif était copié sur celui d'Augerans, l'impôt sur les façades (3 deniers par toise), la halle au blé, la halle de boucherie, plus les langues de tous les animaux tués sur l'étendue du territoire, l'éminage sur les grains amenés sur les foires et marchés, un droit sur les bancs dressés par les marchands étrangers, plus les bois, terres et prés acensés ...Il fallut attendre 1749 pour qu'Ysenghien abandonne ses droits seigneuriaux non honorifiques, mais moyennant une rente annuelle de 300 F ! Les fourches patibulaires pour l'exécution des criminels étaient dressées sur le mont Désert-la-Fontaine, près de Céséria. C'est déjà sur cette montagne que furent brûlés des hérétiques vaudois en 1443.

Le château :

On connaît une description assez précise datant de 1455 mais ce « chastel » fut mis à bas par les troupes de Louis XI en 1479. Une autre description de 1583 le donne pour une ruine. Il semblerait qu'elle n'ait eu le temps de se reconstruire et qu'en 1595 elle était très endommagée en tout cas elle ne servait plus de rien au cours des guerres du XVIIème siècle.

Il n'en reste aujourd'hui qu'un pan de mur de 20m de long et de 12m de hauteur dont l'épaisseur moyenne est 1,50 m.

Prévôté : elle était inféodée à une famille noble qui portait le titre d'Orgelet : un bâtard d'Orgelet servit même dans l'armée de Jean sans Peur en 1417.

La municipalité : en 1267 le prévôt laissa ses pouvoirs à quatre consuls assisté d'un conseil de douze échevins. Mais il arrivait que pour les affaires importantes on n'hésitât pas à réunir les bourgeois de la cité pour délibérer. Ce système fut reconnu par Charles Quint lui-même quand il se considéra propriétaire du fief après la mort de René de Nassau. Après la conquête, Louis XIV ne changea guère la structure sauf que désormais les charges devenaient vénales.

De même l'espace concerné par la charte de 1267 était devenu terre d'asile où nul ne pouvait être arrêté sauf s'il était convaincu de crime ou de vol.

Les bourgeois avaient seuls la garde des clés, et des portes de la ville. Ils désignaient le commandant du guet et de la milice bourgeoise. Le premier échevin et après lui le mayeur ouvrait et fermait les portes et conservait les clés par devers lui. La même charte avait défini les droits de chasse , pêche, incolat, et droits « de bourgeoisie »...les mêmes que ceux qui avaient été accordés à Lons le Saunier.

Droits d'entrée sur les vins : un arrêt du Conseil de 1754 permit à la ville de percevoir un octroi de 5 sols par *barral* de vin introduit dans ses murs ; la fraude se multiplia mais cet impôt produisait 2000 F par an. On essaya de mettre en vigueur le même octroi sur l'entrée des bestiaux les jours de foire, mais dès l'année suivante, on dut le transformer en un droit d'entrée minoré.

Fours banaux : ils étaient au nombre de 4, deux dans la grande maison seigneuriale devant l'église, deux autres à l'entrée de la rue des Chaseaux. En 1749, le seigneur abandonna ses droits aux habitants de la cité. De même, la cité acquit au fil du temps la plupart des moulins et foules et les droits de banalités lui revinrent dès 1664 tout comme les droits de boulangerie, de halles et de boucherie. Idem sur les droits payés par les revendeurs, merciers, cordonniers, marchands d'étoffes, etc. Le même seigneur abandonna les droits dits seigneuriaux sur les cens de maisons, tours, fossés, lods sur les mutations, sur le sel, mais les habitants étaient exemptés du péage d' Augerans. Ils avaient par ailleurs un droit de parcours sur le plain de Crance.

Dès le XVème siècle la ville avait son hôtel de ville, son sceau, son beffroi, la collation de plusieurs chapelles dans l'église paroissiale, l'administration de l'hôpital, du collège.

Le maire avait les mêmes dignités que celui de Lons ; mieux, il était juge en matière civile.

On ne sait à quelle date Orgelet obtint ses armoiries d'azur à trois épis d'or (d'orge).

Activités médiévales : au Moyen-Age, Orgelet était l'une des villes les plus industrielles de la province : ses tanneries, mégisseries, cordonneries, chapelleries, fabriques de droguet, laines, draps, ses battoirs

d'écorce, forges, huileries, etc. étaient réputées jusqu'à Lyon et la façade de l'Hôtel de Ville de Lyon reproduisait *l'aune* des marchands d'Orgelet. Même les Juifs (qui faisaient le métier de banquiers et de prêteurs interdit alors aux chrétiens), y avaient leur table de change ; toutefois ils étaient exclus des privilèges de la franchise par la charte de 1267.



Le commerce portait sur des produits lointains car pendant des siècles la route venant de Lons s'est appelée *chemin des Allemands* à moins que l'on ait ainsi conservé le souvenir des Grandes Invasions du passé ! C'est d'ailleurs pour parer à ce genre de danger que Tristan de Chalon avait fait exécuter de grands travaux de fortifications à la ceinture de murailles qui protégeait la ville. Elles mettaient aussi à l'abri du grand danger intérieur que représentaient les bandes de « routiers ». 4 portes permettait de les traverser : la porte des Ormes, la porte de la Fontaine, celle du bourg de Merlia, celle de la Combe sans compter la petite portelle au niveau de l'église qui faisait partie intégrante des ouvrages de défense. Inutile de préciser que ces portes étaient munies de solides herses et de pont-levis . A chaque annonce de guerre imminente on levait un impôt exceptionnel pour peaufiner ces défenses. Il en fut ainsi quand les troupes du « prince de Béarn et soi-disant roi de France (c' à d. Henri IV) » furent annoncées, à la tête desquelles se trouvait le Maréchal de Biron. Il ne fallut qu'une semaine à celui-ci pour s'emparer de la cité dans laquelle il laissa une garnison qui commit moult exactions (1595) . Cette garnison quitta la cité au bout de deux mois mais les troupes espagnoles qui les remplacèrent se conduisirent encore d'une plus ignoble façon....En 1637 le pire devait arriver car la peste devait s' emparer des habitants sans épargner la garnison mise en place préventivement par M. de Champagne, la cité fut envahie presque sans combat et il s'ensuivit la prise du château et un formidable incendie ; la ville devait encore brûler deux ans plus tard par mesure de représailles : en effet, en août 1639 des paysans d'Alièze ayant tué quatre soldats français retardataires qui étaient convoqués au siège de Tavannes, attirèrent la vengeance des troupes françaises. En 1647 la cité était devenue fantomatique. Après la conquête il était hors de question que Louis XIV supportât de telles murailles . Ce fut le début du déclin dont nous avons parlé plus haut. La ville commençait à renaître de ses cendres quand Louis XIV déclara la guerre à l'Espagne (octobre 1673) et Orgelet choisit le mauvais camp : en mars 1674 les Français s'emparèrent une fois de plus de la cité et la mirent à mal : le feu n'épargna pas l'église elle-même et la flèche du clocher s'écroula. Il faut dire que la coutume d'utiliser le chaume et le tavaillon faisait que quand le feu se déclarait à une maison, il se portait instantanément à la maison voisine, etc...Les incendies les plus ravageurs sont restés dans les mémoires : 1336, 1507, 1637, 1674 et surtout celui du 21 novembre 1752 qui vit disparaître 122 maisons. Et encore l'incendie s'arrêta brutalement grâce à un miracle attesté par une sœur bernardine : un père capucin eut la présence d'esprit et de porter sur le toit d'une maison menacée par le feu le Saint-Sacrement ! Aussitôt le vent tourna du côté des maisons venant de brûler et l'incendie fut stoppé !Les années qui suivirent la conquête française furent des années de reconstruction et les Orgeletins songèrent à devenir de bons français dans la paix retrouvée. En 1789 la Révolution fut accueillie avec enthousiasme mais celui-ci retomba bien vite lors des excès bien connus . Ainsi la plupart des 31 prêtres –tous issus de familles bourgeoises de la cité- refusèrent de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé et durent en 1793 s'exiler. La maison du chapitre fut vendue comme bien national, tout comme le couvent des capucins (fondé en 1720).

Toutefois les guerres napoléoniennes eurent leurs lots d'avatars pour la ville traversée par 50000 hommes (les troupes « alliées ») et accablée par les excessives réquisitions.

Anciens établissements religieux : déjà à la fin du XIII^{ème} siècle l'église était qualifiée de paroissiale et nul doute que le château possédât sa propre chapelle castrale. Le vicaire était nommé par l'archevêque de Besançon , depuis la bulle papale de 1469. Les droits curiaux furent souvent contestés par les habitants et l'objet d'interminables procès. Le 17 juillet 1558 Ecrilles obtint d'être desservie par un prêtre d'Orgelet moyennant le paiement de la dîme et autres redevances.

Une grande cérémonie eut lieu le 22 juillet 1633 lorsque l'évêque de Besançon nommé Philippe Patornay vint consacrer les nombreux autels et reliques de l'église récemment rénovée.

Cimetières : dès le XV^{ème} siècle le vieux cimetière qui bordait l'église au sud-ouest dut être abandonné et une chapelle y fut construite grâce à un legs de Pierre Morel. Cette chapelle dite de Notre Dame de Grâce contenait une croix d'argent renfermant un morceau de la vraie croix. D'ailleurs la statue de la Vierge était réputée pour accomplir des miracles et elle échappa d'ailleurs aux incendies et autres destructions. Un nouveau cimetière fut installé en face de l'église mais les gens continuaient à se donner rendez-vous

sur ce traditionnel lieu de promenade et l'évêque prit la décision en 1714 de le transférer carrément au pied des remparts. En 1846 ce dernier étant devenu trop petit et insalubre, la municipalité décida de le transférer à nouveau en dehors de la ville.



Il faut signaler l'existence ancienne d'un prieuré à la Croix de la Magdeleine qui dépendait de l'abbaye de St Claude. Il fut ruiné tant par la peste que les invasions et jamais reconstruit.

D'autres chapelles furent établies en différents lieux mais ont disparu.

Au lieu-dit l'Ermitage, route de St Claude on raconte que le frère Amable, voulant mettre en valeur les lieux abandonnés depuis longtemps y trouva 32 pièces d'or....La ville qui lui avait concédé le terrain en exigea la moitié.

Dès 1623 les Tiercelines de Dole avaient demandé l'autorisation de fonder un monastère à Orgelet. Mais les magistrats donnaient leur préférence à un ordre disposé à assurer l'enseignement des jeunes filles ; on balançait entre les Ursulines et les Bernardines. Ces dernières l'emportèrent d'une voix. Mais ces dames devaient payer avant leur installation la somme de 1500 F et on leur imposait une foule de restrictions. Jean Jacques Jousserandot docteur en droit à St Claude servit d'intermédiaire auprès de sa sœur qui était mère supérieure à Annecy. Une supérieure pour Orgelet fut désignée ainsi que ses premières compagnes et la petite troupe se mit en route, guidée au milieu des périls par un certain M. Duriez. Échappant à bien des dangers la troupe se présenta à Orgelet mais le magistrat non prévenu entra dans un vif courroux et ne voulut point les recevoir ! celles-ci faisaient demi-tour lorsqu'une famille noble de passage, -le marquis et la marquise de Coligny- en prirent pitié et les convièrent chez eux au château de Verjon, où elles furent hébergées trois mois. Ce n'est qu'après la mort de l' Archevêque et pendant la vacance du pouvoir qu'elles purent enfin venir s'installer à Orgelet.(1664) Le monastère eut tant de succès que dix ans plus tard il essaimait déjà à Pontarlier. Mais en 1674 les sœurs durent quitter précipitamment leurs murs alors qu'approchaient les Français. Ceux-ci épargnèrent les murs mais tout le mobilier fut pillé. Un nouveau monastère fut construit à partir de 1708 et les travaux durèrent 10 ans. En 1752 l'établissement fut victime des flammes et on dut évacuer la quarantaine de personnes qui y vivaient ,dont 32 religieuses de chœur....C'est la relique de la Sainte Croix qui dit-on arrêta une fois de plus les flammes. Supprimé en 1791, il devint le lieu d'installation d'une gendarmerie et d'un collège. Le couvent des Capucins, dont le nombre ne dépassa jamais 6, fondé en 1720, par un pieux bienfaiteur, François de Marnix, prieur de l'Etoile et infirmier de St Claude- fut vendu comme bien national en 1791.

Un grand nombre de confréries diverses avaient leurs propres rites et chapelles.

Une maladrerie fondée par Isabelle, seconde femme de Jean de Chalon l'Antique, accueillait les lépreux hors la ville (lieu-dit La Malatière ») depuis 1257.

A l'intérieur des murs existait un hôpital très ancien d'ailleurs reconstruit en 1202 par Jean de Chalon – Auxerre Ier. La conquête française du maréchal de Biron puis deux incendies, en 1637 et 1674, en firent disparaître les traces mêmes au lieu-dit devenu *le Chazal du St Esprit*.

Grâce à plusieurs donateurs (citons M de Grammont-Chatillon, chevalier de Malte ; le marquis de Lezay, M. Donneux, M. Varod, et encore Jean-François de Marnix...) un nouvel hôpital fut érigé à partir de 1720 jusqu'en 1743. La famille Morel entre autres contribua à augmenter les fonds.

Bureau de Charité : il existait déjà au XIV^{ème} siècle et distribuait aux pauvres le pain et le bouillon et parfois des vêtements et quelque argent. Les orphelins étaient pris en charge jusqu'à ce qu'ils puissent assumer un quelconque métier. Marthe Morel fut entre autres une dame de Charité qui mérite d'être citée.

Bailliage : il a subsisté jusqu'à la Révolution et datait d'avant Charles Quint qui le confirma en 1546.

Avant d'être transféré à L'hôtel de ville il officiait dans la maison Dagay rue des Halles.

Trois notaires authentifiaient les actes à Orgelet même et 17 autres dans l'étendue du bailliage.

Sous la révolution un éphémère tribunal de district fut instauré à Orgelet (1790 – 1795).

Histoire ancienne et récente : Le lecteur se reportera avantageusement aux sites internet :

<http://www.orgelet.com/histoire/revolution.htm>



<http://www.orgelet.com/affiche.asp?arbo=1&num=17>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Cadet_Roussel

On peut encore citer : Pierre-François-Xavier Bouchard (1772-1832), dont on trouvera aussi la biographie sur Wikipédia : (extrait) est né à [Orgelet](#) ([Jura](#)) le 29 avril [1772](#). Lieutenant dans l'armée de [Bonaparte](#) lors de la [Campagne d'Égypte](#), il découvre, en juillet 1799, la [Pierre de Rosette](#) lors de la réfection du Fort Julien, une ancienne fortification de la ville de [Rachïd](#) (francisée en Rosette), après avoir passé, en Égypte même, son examen de sortie de l'École polytechnique (promotion 1796).